

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) FIX TO SPREAD NOTE 2024/2



Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligation structurée



9 ans



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance



9 coupons semestriels fixes et 9 coupons semestriels variables



Coupons soumis au précompte mobilier

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) FIX TO SPREAD NOTE 2024/2** (en abrégé BP2F Fix To SPREAD NOTE 2024/2) est un instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à verser un coupon semestriel et à rembourser le capital à 100% de la valeur nominale, à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez donc de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.

Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de 9 ans.
- ✓ Prix d'émission: 101,50% de la valeur nominale (soit 1.015 EUR par coupure).
- ✓ Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
- ✓ Droit à 9 premiers coupons semestriels fixes de 2% (taux brut, sur base annuelle) suivis de 9 coupons semestriels variables, compris entre 0% et 4,50% (taux brut, sur base annuelle). Il est à noter que la probabilité d'obtenir un coupon maximal de 4,50% est très limitée.
- ✓ Le montant des coupons variables sera égal à 2 fois l'écart positif entre le taux EUR CMS 10Y et le taux EUR CMS 2Y, avec un minimum de 0% et un maximum de 4,50%.
- ✓ À l'échéance, le rendement actuariel brut variera donc entre un minimum de 0,85% et un maximum de 3,00% (avant déduction du précompte mobilier).



Les taux EUR CMS

La BP2F FIX TO SPREAD NOTE 2024/2 est destinée à l'investisseur qui espère obtenir un rendement régulier de son capital. Dans un contexte de taux désespérément faibles, elle distribue d'abord 9 coupons semestriels fixes attrayants. Son objectif est ensuite d'offrir 9 coupons semestriels variables potentiellement plus élevés, associés à l'écart entre le taux court et le taux long européens, représentés par les taux EUR CMS.

Les taux EUR CMS – *Constant Maturity Swap* – sont des taux de référence utilisés par les banques pour les prêts interbancaires libellés en EUR sur différentes maturités.

Évolution des taux EUR CMS 2Y et EUR CMS 10Y sur 10 ans



Source: Bloomberg.
Données arrêtées au 05.08.2015.

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour le futur.

BNP Paribas Fortis publie quotidiennement les taux EUR CMS sur http://cib.bnpparibasfortis.com/Markets/Legal/ISDAFIX_CMS_Ratings.pdf



9 coupons semestriels fixes suivis de 9 coupons semestriels variables

- Les 9 premiers coupons semestriels sont fixés à 2% (taux brut, sur base annuelle).
Concrètement, pour chaque coupure de 1.000 EUR, l'investisseur recevra un montant semestriel de 10 EUR (avant déduction du précompte mobilier), pendant 4 ans et demi.
- Les 9 derniers coupons semestriels sont variables et compris entre un minimum de 0% et un maximum de 4,50% (taux brut, sur base annuelle). La probabilité d'obtenir un coupon maximal de 4,50% est toutefois limitée.
Concrètement, pour chaque coupure de 1.000 EUR, l'investisseur recevra un montant semestriel compris entre 0 et 22,50 EUR (avant déduction du précompte mobilier), pendant 4 ans et demi.

Le montant des coupons semestriels variables sera couplé à l'écart séparant le taux court et le taux long. En période de politique monétaire neutre ou accommodante, cet écart est généralement positif (taux longs supérieurs aux taux courts). Par contre, une politique monétaire très restrictive (taux courts élevés), pour freiner l'inflation par exemple, peut donner lieu à une courbe des taux inversée (taux courts supérieurs aux taux longs). Dans un tel cas, le coupon semestriel sera nul.

À partir d'octobre 2020 (premier coupon variable), la périodicité semestrielle des coupons permettra de suivre de très près l'évolution des taux du marché européen.

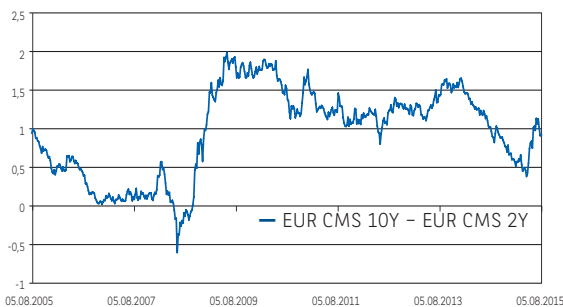
Calcul des 9 coupons variables

Le montant de chaque coupon variable sera déterminé par l'écart séparant le taux EUR CMS 2Y du taux EUR CMS 10Y et calculé comme suit:
 $2 \times (\text{EUR CMS 10Y} - \text{EUR CMS 2Y})$.

Le résultat ainsi obtenu sera pris en compte avec un maximum de 4,50%.
Si le taux EUR CMS 2Y est supérieur au taux EUR CMS 10Y, le coupon sera nul.

$$\begin{array}{c} \text{Minimum 0\%} \\ \updownarrow \\ 2 \times (\text{EUR CMS 10Y} - \text{EUR CMS 2Y}) \\ \updownarrow \\ \text{Maximum 4,50\% (taux brut, sur base annuelle)} \end{array}$$

Évolution de l'écart entre les taux EUR CMS 10Y et EUR CMS 2Y sur les 10 dernières années



Source: Bloomberg.

Données arrêtées au 05.08.2015.
Les informations du passé ne constituent pas un indicateur fiable de résultats futurs.

Exemple

Au 05.08.2015, les taux EUR CMS 2Y et EUR CMS 10Y étaient respectivement de 0,088% et de 0,967%. Si un coupon avait été calculé sur cette base, il aurait été de:

$$(0,967 - 0,088) = 0,879 \times 2 = 1,758$$

→ **Coupon de 1,758% (brut, sur base annuelle)**

Tableau récapitulatif

	Date d'observation des taux EUR CMS 2Y et 10Y	Coupon semestriel brut	Date de distribution
1	/	2% (sur base annuelle) , soit 1% effectivement distribué	13.04.2016
2	/		13.10.2016
3	/		13.04.2017
4	/		13.10.2017
5	/		13.04.2018
6	/		15.10.2018
7	/		15.04.2019
8	/		14.10.2019
9	/		14.04.2020
10	09.10.2020	2 x (EUR CMS 10Y - EUR CMS 2Y) , avec un minimum de 0% et un maximum de 4,50% (sur base annuelle) , soit un coupon maximum de 2,25% effectivement distribué	13.10.2020
11	09.04.2021		13.04.2021
12	11.10.2021		13.10.2021
13	11.04.2022		13.04.2022
14	11.10.2022		13.10.2022
15	11.04.2023		13.04.2023
16	11.10.2023		13.10.2023
17	11.04.2024		15.04.2024
18	10.10.2024		14.10.2024




Comment souscrire?


Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique.
Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 1^{er} septembre à 9 h au 30 septembre 2015 à 16 h. Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:

 dans toute **agence BNP Paribas Fortis**

 auprès de **Easy banking centre au n° 02 433 41 31**

 via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Scénarios de rendement

Donnés à titre purement illustratif du mode de calcul du rendement, les scénarios suivants ne constituent pas une garantie quant au rendement final.

Scénario défavorable	Scénario neutre			Scénario favorable		
	Coupon n°	Taux semestriel ¹	Taux sur base annuelle ¹	Coupon n°	Taux semestriel ¹	Taux sur base annuelle ¹
Distribution de 9 premiers coupons de 1% (soit 2% sur base annuelle)	1 à 9	1,00%	2,00%	1 à 9	1,00%	2,00%
Les 9 coupons variables sont tous de 0%	10	0,83%	1,66%	10	1,30%	2,60%
	11	1,24%	2,48%	11	1,56%	3,12%
	12	0,90%	1,80%	12	1,90%	3,80%
	13	0,83%	1,66%	13	2,25%	4,50%
	14	1,19%	2,38%	14	2,25%	4,50%
	15	1,19%	2,38%	15	1,81%	3,62%
	16	1,31%	2,62%	16	1,98%	3,96%
	17	1,06%	2,12%	17	1,77%	3,54%
	18	0,32%	0,64%	18	1,32%	2,64%
Le rendement actuariel brut ² à l'échéance est de 0,85%	Le rendement actuariel brut ² à l'échéance est de 1,81%			Le rendement actuariel brut ² à l'échéance est de 2,57%		

¹ Avant déduction du précompte mobilier.

² Sur la base du prix d'émission de 101,50%, avant déduction du précompte mobilier.



Principaux risques

- ✓ **Risque de contre-performance**: en cas d'inversion de la courbe des taux (taux longs inférieurs aux taux courts), le coupon variable sera nul.
- ✓ **Risque de crédit**: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi, à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait prendre des mesures impactant la valeur des Notes (bail-in); dans ce cadre, l'investisseur risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts.
- ✓ **Risque de liquidité**: cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 4).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché)**: le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation structurée fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, et l'évolution des taux d'intérêt.



Prospectus

Le **Prospectus** est constitué:

- du **Prospectus de base** du programme "Euro Medium Term Note Programme" (EMTN) daté du 12 juin 2015, rédigé en anglais et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg,
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français, et
- des **Final Terms** datées du 31 août 2015.

Ces documents ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions.

L'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance du Prospectus avant toute décision d'investissement.

Un supplément au Prospectus de base, incorporant les rapports semi-annuels 2015 de l'émetteur et du garant, sera publié début septembre 2015. Les investisseurs qui auraient déjà souscrit à ces titres avant que ce supplément soit publié auront le droit d'annuler leur souscription pendant deux jours ouvrables à partir de la publication de ce nouveau supplément sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions. La date de fin de ce droit de retrait sera mentionnée dans le supplément en question.

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.
Garant: BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.
Rating du garant: A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale par coupure: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 100 millions EUR.
- Code ISIN: XS1273935756 – Série 871.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cette obligation structurée ne sera pas cotée sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 3).



Risque

Les principaux risques que présente cette obligation structurée sont décrits en page 3.



Durée

Date d'émission et de paiement: 13 octobre 2015.

Prix d'émission: 101,50% de la valeur nominale.

Échéance: 14 octobre 2024, soit une durée de 9 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur ou du garant.



Rendement

- **Sous-jacent:** écart entre le taux EUR CMS 10Y et le taux EUR CMS 2Y.
- **Droit à 18 coupons semestriels** dont les 9 premiers sont fixés à 2% (taux brut, sur base annuelle) et les 9 suivants sont variables et compris entre un minimum de 0% et un maximum de 4,50% (taux brut, sur base annuelle). La façon dont ces 9 coupons seront déterminés est décrite en page 2.
- Dates de distribution des coupons: voir tableau en page 2.
- Dates d'observation pour les 9 coupons variables: voir tableau en page 2.



Frais

Frais

- **Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 101,50%

- Commission de placement unique de 1,50%, rétrocédée à la date d'émission par l'émetteur au distributeur.
 - Commission pour la distribution et la promotion de l'obligation structurée d'un montant de 1% maximum, perçue par le distributeur.
- L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation fiscale actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette obligation structurée est décrite en page 3.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur du BP2F FIX TO SPREAD NOTE 2024/2 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Plaintes

- Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser
- à BNP Paribas Fortis SA – Service **Gestion des plaintes** (1QA8D) – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles;
 - au Service de Médiation pour le Consommateur (**Ombudsfm**) via www.ombudsfm.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.